

N°3 - 2022

la lettre mensuelle



Commune de La Chapelle-de-Brain

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25/03/2022

Présents : M. MORISOT Johann, Maire - Mmes : PLANCON-PROVOST Fabienne, MARTEL Jeannick, HEUZE Céline, DUTEMPLE Karine - MM : RANDONNET Sébastien, GÉRARD Michel, LAMENISOT Yoann, DAVAL Rodolphe, LAGOUE Lionel, MOUROUX Grégoire.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LEFEVRE Marie-Christine à Mme HEUZE Céline

Excusé(s) : Mme TESSIER Delphine

Absent(s) : M. DANET Tony

Secrétaire de séance : M. GERARD Michel

Invité : M. EGASSE, Centre des finances publiques

Délibération 2022/010 – Approbation du compte de gestion du budget de la commune approuvé par Monsieur Combeau, Trésorier :

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Prochaine séance du Conseil Municipal : Vendredi 29 Avril 2022 à 19h30

Mairie de la Chapelle-de-Brain - 02.99.70.20.03 - mairie@lachapelledebrain.fr

Web : www.lachapelledebrain.fr - Instagram : #lachapelledebrain

N° Astreinte Week-end (urgences uniquement) : 07 87 82 26 15

Horaires d'ouverture Mairie et Agence Postale Communale :

Lun-Mer-Jeu : 9h-12h30 / Mar : 9h-12h30 et 13h-17h30 / Ven : 9h-12h30 et 13h-16h30

Horaires d'ouverture Médiathèque : 02 99 70 13 95 / mediatheque.lachapelle2@gmail.com

Mer : 14h30-18h / Jeu : 16h-18h / Ven : 16h-18h30 / Sam : 10h30-12h30

Délibération 2022/011 – Vote du compte administratif 2021 :

Monsieur Michel GÉRARD présente au conseil le compte administratif 2021.

Les écritures se résument de la façon suivante :

Section de Fonctionnement :

	Budget 2021	Réalisé
DEPENSES	780 080 €	626 995.46 €
RECETTES	780 080 €	837 690.60 €

Section d'Investissement :

	Budget 2020	Réalisé
DEPENSES	573 615 €	205 598.31 €
RECETTES	1 121 320 €	338 890.35 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Monsieur le Maire ayant quitté la salle :

- APPROUVE le résultat du compte administratif présenté ci-dessus,
- AFFECTE les résultats de la façon suivante : l'excédent cumulé de la section de fonctionnement 2021 d'un montant de 210 695.14 € sera imputé au BP 2022 au compte 1068 à hauteur de 210 695.14 € et l'excédent d'investissement 2021 de 133 292.04 €, cumulé à l'excédent d'investissement 2020 de 632 650.47 €, soit un total s'élevant à 765 942.51 €, sera imputé au BP 2022 compte R001.

Délibération 2022/012 – Affectation de résultat 2021 - budget communal :

Le résultat de la section de Fonctionnement présente en 2021 un excédent de 210 695.14 euros.

Il est proposé d'affecter ce résultat à la section d'Investissement pour 210 695.14 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'affectation de résultat tel qu'elle vient de lui être présentée. Cette affectation fera l'objet d'un titre d'Investissement sur le Budget communal 2022 au compte 1068 (Excédents de Fonctionnement capitalisés) pour 210 695.14 euros.

Délibération 2022/013 – Vote du budget primitif 2022 :

Après délibération, le budget 2022, voté à l'unanimité, se résume de la manière suivante :

=> budget voté en équilibre pour la section d'Investissement et pour la section de Fonctionnement :

Section de Fonctionnement :

DEPENSES : 794 219 €

RECETTES : 794 219 €

Section d'Investissement :

DEPENSES : 1 700 171 €

RECETTES : 1 700 171 €

Délibération 2022/014 – Emprunt - programme 2022 :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la proposition de la CAISSE D'ÉPARGNE BRETAGNE PAYS DE LOIRE. Le prêteur consent à l'emprunteur, qui l'accepte, un crédit à taux constant destiné à financer le solde des travaux d'investissement programmés en 2019 aux caractéristiques financières suivantes :

- Montant : 300 000 € (trois cent mille euros)

- Calcul des intérêts : 30/360

- Durée totale : 120 mois

- Frais de dossier : 500 €

- Taux : 1.360 % l'an

- Commission d'engagement : néant

- Périodicité : Trimestrielle

--> à suivre ...

Délibération 2022/014 – Emprunt - programme 2022 (suite) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition de financement de la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire pour un montant de trois cent mille euros aux caractéristiques financières énoncées ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à ce contrat.

Délibération 2022/015 – Programme communal d'aide aux plantations bocagères 2022-2023 :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de poursuivre avec le CPIE Val de Vilaine de Saint-Just (35) le programme d'accompagnement des particuliers à la plantation de haies bocagères pour l'année 2022-2023.

Le CPIE Val de Vilaine de Saint-Just (35) porte un programme complet d'accompagnement des particuliers à la plantation des haies bocagères. Le propriétaire nommé ici : « le planteur » obtient par le CPIE une étude de faisabilité, les conseils, les plants et les protections contre le gibier.

Le CPIE éditera une facture globale à la commune et une facture à chaque planteur.

La répartition du coût du chantier tout compris, à savoir 6 € TTC par mètre linéaire planté, sera répartie à 50% planteur, 50% commune.

Le conseil municipal ayant délibéré, décide à l'unanimité :

- d'ADHERER à la campagne de plantation de haies bocagères, portée par le CPIE Val de Vilaine exception faite des bosquets ; la TVA sera désormais applicable. La présente convention est conclue à compter de la date de signature pour une période de 3 ans, sauf dénonciation expresse par l'une ou l'autre des parties trois mois avant l'échéance annuelle par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de carence ou de faute caractérisée de l'une ou l'autre partie, la convention serait résiliée de plein droit sans préavis,
- d'ACCEPTER la participation financière de la commune à hauteur de 50 % du coût de chaque projet de plantation calculée sur la base de 3 € TTC par mètre linéaire planté pour le programme à venir, les 50% restants étant à la charge du planteur avec une enveloppe globale maximale de 5000 euros à la charge de la commune pour le programme annuel.
- d'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Délibération 2022/016 – Vote des taxes locales 2022 :

Vu la loi de finances pour 2022,

Vu l'article 1639A du Code Général des impôts,

Vu le budget primitif 2022,

Vu l'avis de la commission budget en date du 11 mars 2022,

En cette période, afin de contenir au mieux la hausse des contributions à percevoir par les contribuables de la commune, il est proposé de compenser la hausse des bases d'impositions par une réduction des taux d'impositions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de baisser les taux d'imposition et de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022 comme suit :
 - Taux de Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 36.38 %
 - Taux de Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 53.04 %
- AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint le représentant à signer l'imprimé « 1259 Com » notifiant ces taux d'imposition et les produits fiscaux qui en découlent.

Sujets et informations diverses ne nécessitant pas de délibérations municipales :

1/ La délibération portant sur la création du lotissement à Brain-sur-Vilaine, est reportée à la prochaine séance du Conseil Municipal.

2/ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal et les habitants de l'installation sur la commune de **Mme Rachel Darphin, psychologue** qui s'installera dès le mois d'avril dans un bureau à l'ancienne mairie de Brain en attendant l'ouverture de la future maison médicale au bourg de la Chapelle.

Renseignements et prise de rendez-vous au 06 11 47 59 20 .

----- **Fin de séance** -----

----- Actualités Associatives et Nouveautés sur la Commune -----

Pardon de Saint Melaine :

Contrairement à ce qui a été noté à l'agenda du dernier bulletin annuel, le pardon de Saint Melaine aura lieu le **17 juillet 2022 à Brain.**

Body-Mind Centering® à La chapelle de Brain !

Ateliers de groupe à Prix Libre

Bienvenue à chacun.e - enfant à partir de 7 ans

Centre de ressourcement Soa'Zen, La Vigne

Hymne à la voix	3 mai	10h30 - 17h
Observer un bébé et l'imiter	17 mai	14h - 18h
Tonus et variations rythmiques	31 mai	14h - 18h
Rencontre avec le Placenta, mémoire et temps présent	14 juin	10h-13h30 *



*Après-midi recueil de témoignages

Renseignements www.eveilsomatique.fr / inscription 06 09 68 92 61

Super – Marché de Brain sur Vilaine

Stand Somatique	5 juin	9h - 17h
-----------------	--------	----------



Et bientôt...

Jams de danse contact impro à Langon

Vendredi 18h – 20h.

Débutant.e.s très bienvenu.e.s !

Introduction guidée durant la première heure

Qu'est-ce que le Body-Mind Centering® ?

À la fois généraliste et très spécifique, cette approche somatique établit un pont entre la théorie universelle et le vécu, toujours personnel. Elle aborde l'anatomie, la physiologie, les réflexes du nourrisson, l'embryologie, l'intégration des sens et la gestion du stress : le corps vivant.

À qui s'adresse le Body-Mind Centering® ? À tout le monde !

Le Body-Mind Centering® est avant tout une expérience douce et ludique dont le sujet est l'organisation du corps et son fonctionnement. En facilitant la relation à soi, il change le regard sur la vie. Sa pratique développe la curiosité, l'auto-expertise (confiance dans ce que je ressens), la santé et l'autonomie.

Espaces animés par Marie Foulatier

Mon travail consiste à éveiller le potentiel des gens. Je suis une pédagogue par le mouvement. Mes outils sont la parole, le mouvement, le toucher et l'imaginaire. Je raconte l'histoire du corps, guide le mouvement ou le toucher, montre des images. En groupe, je choisis le voyage. En séance individuelle, je suis au service d'une demande. J'accompagne les questions physiques, neurologiques, émotionnelles. Auprès des bébés, je soutiens le développement et la confiance dans la relation. Rencontrer ce travail, c'est se rencontrer soi-même.

www.eveilsomatique.fr
06 09 68 92 61

Brain sur Vilaine

Nuit du 7 mai 2022

Rando PEDESTRE Nocturne
SUR RESERVATION !

Infos pratiques :

- > RDV : salle de BRAIN s/ VILAINE
- > Départ : entre 21h et 21h30
- > 3 circuits d'ENVIRON : 5,10 et 15 km
- > Port OBLIGATOIRE du gilet jaune ET d'une lampe

Tarifs : 5€ : 3€ pour les -10 ans

Infos et réservations : Florence LERAY 06.85.33.52.04

Votre coiffeur
chez vous,
quand vous le
voulez.

PRENEZ RDV

au 06 15 25 58 35

15€

OFFERTS
en bon d'achat
jusqu'au 30-06-22
(Conditions au dos)

Séances "Découverte"
ouvert à tous

	mardi 3 Mai	mercredi 4 Mai
PILATES	17h45-18h45	9h30-10h30
QI GONG	19h-20h15	10h45-12h

- Gym posturale/ Pilates orienté mal au dos, des exercices doux mais toniques associant la respiration, des étirements, et favorisant une plus grande mobilité (venir avec son tapis)
- Qi Gong : pratique revitalisante et équilibrante tant au niveau physique que mental.

NOUVEAU
à la Chapelle de Brain

Venez nombreux essayer 1 ou 2 cours, ils sont complémentaires c'est à la salle des fêtes
Nathalie 06 62 15 29 48 - mouvement-en-conscience.fr

Stellie Natura

Stellie, énergéticienne, vous accueille à son cabinet les mercredi et vendredi à l'ancienne annexe de la mairie de Brain sur Vilaine.

Elle pratique le magnétisme, la biorésonance, la communication animale ainsi que l'état modifié de conscience.

Elle soigne les humains, ainsi que tous les animaux. N'hésitez pas à aller visiter son site internet www.stellienatura.fr qui explique qui elle est, et comment fonctionne la biorésonance.

Pour tous renseignements, vous pouvez la contacter au 06.95.13.74.29

Thérapie quantique pour
humains et animaux